

## Inauguration des nouveaux locaux du Service pénitentiaire et du Service de probation à La Chaux-de-Fonds

**Le Service pénitentiaire et le Service de probation ont inauguré ce jeudi 15 mars 2012 leurs nouveaux locaux, situés rue de la Promenade 20 à La Chaux-de-Fonds. La cérémonie s'est tenue en présence du conseiller d'Etat Jean Studer, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), et de nombreux invités.**

La première étape de transformation et de rénovation des établissements de détention et du bâtiment situé rue de La Promenade 20 à La Chaux-de-Fonds s'est achevée au début du mois de mars 2012. Ancien bâtiment de la gendarmerie cantonale, ce magnifique édifice datant de la fin du 19<sup>e</sup> siècle a été entièrement rénové et réaffecté pour l'essentiel à des locaux administratifs et de suivi des personnes soumises à des mandats pénaux.

Le regroupement de la direction du Service pénitentiaire et de l'Office d'application des peines et mesures avec l'administration de l'Etablissement de détention de la Promenade dans un seul et même bâtiment permettra de renforcer la coordination et les dynamiques de travail entre les différents secteurs du domaine pénitentiaire, dorénavant répartis sur deux sites, La Chaux-de-Fonds et Gorgier. Trente-cinq collaborateurs sont concernés par ce transfert.

### **Renforcer les synergies déjà existantes**

En outre, la réunion de l'ensemble des collaborateurs du Service de probation sur un site unique, regroupé avec les entités du Service pénitentiaire permettra également de renforcer les synergies d'ores et déjà existantes entre les différents partenaires menant de nombreuses missions conjointes tout au long de la chaîne pénale.

Les travaux de rénovation et de construction se poursuivent ainsi dans les deux établissements de détention jusqu'en 2015.

Le DJSF se réjouit de poursuivre sa collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds dans la perspective de favoriser la création d'un pôle de compétences réunissant les missions du domaine pénal et du domaine judiciaire dans les montagnes neuchâteloises.

### **Pour de plus amples renseignements:**

**Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.**

Neuchâtel, le 15 mars 2012